

Plan de transition climatique de Groupama



Le groupe
Groupama

Plan de transition climatique

2.2 ESRS E1 Plan de transition climatique de Groupama

Le groupe Groupama a progressé dans sa démarche de transition écologique et de décarbonation afin de pouvoir produire un plan de transition climat au titre de l'année 2025. Ce plan de transition climat ne couvre pas encore l'ensemble des informations exigées par les normes ESRS, certaines données n'étant pas disponibles à la date de publication de cet État de Durabilité. En 2026, nous travaillerons à la complétude de ce plan, en vue de la publication 2027.

Les principales améliorations réalisées en 2025 sont les suivantes :

- **L'adoption d'une Charte de durabilité** par le CA de GMA en 2025 : elle définit le cadre et les ambitions de durabilité et renvoie vers nos politiques prenant en compte la gestion des enjeux climat, sur l'intégralité de la chaîne de valeur (Assurance, Investissements, Opérations). La charte donne une vision globale à long terme et sera régulièrement mise à jour afin de répondre au mieux aux évolutions sur les enjeux de durabilité.
- **Une actualisation des impacts, des risques et des opportunités** (paragraphe 2.2.3), afin de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation.
- **Un élargissement de notre bilan carbone calculé selon le GHG Protocol et les cibles de réduction** associées (paragraphe 2.2.4), en particulier :
 - Le calcul des émissions de notre fonctionnement (scope 1, scope 2 et une partie du scope 3) a été étendu aux émissions des agents généraux non-salariés sur le périmètre français. Une projection a par ailleurs été réalisée avec les entités du Groupe afin de confirmer la soutenabilité de nos cibles sur la réduction des émissions liées aux déplacements professionnels et à l'énergie des bâtiments (-40 % en 2030 vs 2019).
 - Les émissions de nos investissements qui représentent le plus grand poste d'émissions incluent, en plus du périmètre déjà publié en 2024, les émissions des obligations souveraines et des investissements immobiliers¹⁵. Les cibles de réduction ne concernent que le fonds Euro.
 - Initialement limitée à l'intensité carbone des actions et des obligations d'émetteurs privés détenues dans le fonds Euro, une nouvelle cible a été définie pour le périmètre des actifs immobiliers gérés par Groupama Immobilier.

Les parties non couvertes par ce plan partiel concernent :

- La quantification de la contribution de chaque levier à l'évolution des postes du bilan carbone entre 2024 et 2025 ;
- L'explicitation des financements mobilisés pour la mise en œuvre du Plan de Transition Climat.

Les travaux envisagés en 2026 pour compléter le plan de transition climat sont :

- Sur la partie de l'usage des produits vendus (par la suite indiqués comme 'sinistres'), nous souhaitons élargir le calcul des émissions des sinistres aux filiales françaises et internationales ;
- Actualiser les politiques impactant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour en 2025 ;
- Intégrer une synthèse sur les financements mobilisés pour la mise en œuvre du Plan de Transition Climat aux travaux de planification stratégique.

¹⁵ Les investissements immobiliers objets du calcul sont ceux gérés par la société Groupama Immobilier.

Plan de transition climatique

Cependant, des incertitudes méthodologiques demeurent, notamment sur :

- Le calcul des émissions du scope 3 (amont et aval) des investissements, les données disponibles en externe présentant trop d'incertitudes pour garantir un niveau de confiance minimal. Le calcul ainsi présenté dans cet état Durabilité se réfère aux scope 1 et scope 2 des investissements ;
- Le calcul des émissions liées à la gestion des sinistres pour lequel nous appliquons, en l'absence d'un standard de place, une méthodologie interne. Ainsi, la méthodologie utilisée cette année est en continuité de celle retenue l'an dernier et appliquée sur le même périmètre qu'en 2024.

2.2.1 Gouvernance et suivi de la démarche

L'approche des sujets liés à la transition écologique et à la décarbonation dans nos métiers est instruite par les directions Durabilité, assurance non-vie et investissements pour la part leur revenant et coordonnée par la direction de la Durabilité. Le contenu - stratégie, politique et plan d'actions associé - est soumis et validé dans les instances du Groupe, notamment le CED (Comité Ethique et Durabilité) qui instruit les dossiers pour le CEG (Comité Exécutif du Groupe), et le CSD (Comité Stratégie et Durabilité) qui est rattaché au CA de GMA. Les comités opérationnels des filières métiers - finance, développement, indemnisation, etc. - préparent les travaux du CEG et sont saisis des sujets de durabilité dont les aspects liés au Climat.

La prise en compte des considérations liées au climat dans la rémunération des administrateurs et dirigeants est présentée dans la partie ESRS2 du Rapport de Durabilité.

De même la description du processus d'identification des enjeux de Durabilité - impacts, risques et opportunités - dans le cadre des opérations propres et des chaînes de valeur de l'entreprise et liés au climat est présentée dans la partie ESRS2.

2.2.2 Stratégie

Démarche de transition pour l'atténuation du changement climatique

Dans le cadre de la stratégie « Ambition 2030 », le groupe Groupama a réaffirmé la durabilité et son engagement pour le climat comme un enjeu transverse au cœur de ses métiers, qui se décline dans les **transitions de ses clients** (des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie), la **résilience des hommes et des biens** (aider à reconstruire/réparer plus durablement, avec le moins d'empreinte possible), la **réduction de l'empreinte carbone** et la **gestion durable de nos investissements et de nos forêts**. Voir partie ESRS2.

Modèle d'affaires et enjeux relatifs au climat

Le modèle d'affaires du groupe Groupama est présenté dans la partie 1.3. du rapport de durabilité. Le Groupe a bâti une stratégie dédiée à la Durabilité qui est calée sur ce modèle et notre raison d'être « nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de construire leur vie en confiance ». Cette mission de notre Groupe capte intrinsèquement l'accompagnement de nos sociétaires et clients dans les défis de la transition climatique, à savoir donner des solutions de protection afin de leur permettre de s'adapter – dans une optique de résilience ou de soutien à leurs actions d'atténuation –, ainsi que la gestion économique de ces risques climatiques pour préserver notre modèle d'assurance et être ainsi toujours là, dans la durée, pour nos parties prenantes.

Plan de transition climatique

Les risques physiques et de transition, là où les enjeux sont les plus forts, à savoir sur nos actifs financiers et notre portefeuille de contrats d'assurance, font l'objet de travaux approfondis, comme évoqué dans les paragraphes ci-après.

2.2.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

Notre méthode d'analyse de double matérialité est explicitée dans la partie 1.4 du rapport de durabilité. De cette analyse, s'agissant des enjeux sur le Climat, sont ressortis les impacts, risques et opportunités (IRO) qui suivent.

Dans notre **rôle d'investisseur** :

Risque	Risque de perte de valeur des actifs financiers contribuant au réchauffement climatique ou exposés aux risques climatiques	Adaptation
Impact négatif	Contribution au réchauffement climatique via le financement d'émetteurs	Atténuation

Dans notre **rôle d'assureur** :

Risque	Augmentation de la diversité et de l'intensité des sinistres directement liés au dérèglement climatique induisant une baisse du résultat net et potentiellement du ratio de solvabilité	Adaptation Atténuation
Risque	Risque de non prise en compte des enjeux climatiques dans les produits et services et dans la tarification	Adaptation
Opportunité	Développement d'outils et de conseils de prévention et formation relatifs aux risques climatiques à destination des assurés pour éviter ou atténuer les sinistres	Adaptation
Risque	Risque d'augmentation des charges de sinistres dues à l'augmentation des événements climatiques extrêmes (grêle, sécheresse, inondation, forte température, épidémie)	Adaptation Atténuation
Risque	Perte de compétitivité et de rentabilité due à l'absence d'offres adaptées aux besoins évolutifs de la population	Adaptation
Impact positif	Contribution à l'atténuation du changement climatique via des actions de sensibilisation à l'épargne durable et la promotion de fonds durables	Atténuation

Dans notre **fonctionnement** :

Impact positif	Impact positif notable sur l'environnement via l'intégration des différents enjeux environnementaux à la stratégie	Gouvernance
-----------------------	--	-------------

Pour l'acteur financier que nous sommes, engagé dans l'accompagnement des grands défis de transition, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique sont en effet des enjeux majeurs ; en tant qu'entreprise du tertiaire, les risques et impacts du Groupe dans ce domaine se situent le plus significativement, non pas dans ses implantations ou déplacements, mais dans le domaine de ses investissements (d'où la matérialité particulièrement significative de la Charte d'investissement durable), de ses offres d'assurances et de la gestion des sinistres.

Plan de transition climatique

Dans notre rôle d'investisseur

Politique

En tant qu'investisseur, Groupama a structuré sa gestion des enjeux majeurs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique autour d'un cadre commun à l'ensemble des entités, intégré à la Stratégie Durabilité du Groupe. La Charte d'investissement durable définit les principes de la politique d'investissement responsable de Groupama :

- Intégrer les risques de durabilité susceptibles d'affecter la valeur ou le rendement des actifs financiers ;
- Appréhender les incidences négatives liées aux investissements ;
- Favoriser les impacts positifs sur les facteurs de durabilité.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre réglementaire européen et dans la trajectoire définie par l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici 2050. Elle reflète l'engagement du Groupe en tant que membre de l'Alliance Net-Zero Asset Owner (NZAOA) et répond aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), affirme ainsi l'ambition de tendre vers la neutralité carbone dans nos portefeuilles d'investissement. Cela implique une transformation progressive afin d'accompagner la transition vers une économie bas carbone et résiliente, dans un cadre équitable et inclusif.

La politique d'investissement responsable de Groupama repose sur des leviers d'action concrets et mesurables, alignés sur la stratégie et l'ambition du Groupe en matière de durabilité. Elle se concentre aujourd'hui principalement sur la gestion du risque climatique, avec des mesures précises pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles (voir ci-dessous), tout en intégrant également des enjeux sociaux et sociétaux développés dans la norme thématique dédiée aux travailleurs de la chaîne de valeur (voir chapitre ESRS S2).

Son périmètre couvre l'ensemble des entités du Groupe ainsi que toutes les classes d'actifs. Elle s'applique à tous les gestionnaires, notamment Groupama Asset Management (GAM) et Groupama Immobilier, et cette politique d'investissement vise à terme les actifs propres des filiales d'assurance ainsi que, le cas échéant, les investissements en unités de compte. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Depuis 2022, la Direction des Opérations Financières et Investissements (DOFI) assure le déploiement et le contrôle de la Charte de l'investissement durable, développe des outils de suivi et intègre les indicateurs ESG dans les reportings. Les orientations et les évolutions de la Charte sont validées par les conseils d'administration des entreprises, après avis des comités d'audit et des risques. Chaque entité décline ce cadre en fonction de ses spécificités, selon un processus de validation interne.

Enfin, Groupama garantit une communication transparente auprès de ses clients et parties prenantes : l'ensemble des documents relatifs à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement est disponible sur le site internet du Groupe.

Actions et ressources

La Charte d'investissement responsable distingue quatre leviers clés ciblant les enjeux en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Plan de transition climatique

- **Levier n°1 - Prise en compte des critères liés aux changements climatiques dans les décisions d'investissement** : Intégrer de manière systématique des critères climatiques dans l'ensemble des analyses supports aux décisions d'investissements.
- **Levier n°2 - Maitrise de l'exposition aux risques de durabilité** : réduire l'exposition des portefeuilles aux risques environnementaux en s'appuyant sur un ensemble cohérent de politiques d'exclusion, filtres sectoriels et dispositifs des controverses ESG.
- **Levier n°3 - Engagement auprès des entreprises pour les inciter à adopter des stratégies climats ambitieuses** : mobiliser l'influence du Groupe en tant qu'investisseur pour pousser les entreprises en portefeuille à renforcer leurs trajectoires climat, améliorer leurs pratiques ESG et intégrer pleinement les enjeux de transition dans leur stratégie.
- **Levier n°4 - Financement d'activités ayant des incidences positives sur le climat** : orienter les investissements du Groupe vers des activités contribuant directement à la transition écologique.

● **Levier n°1 – Prise en compte des critères liés aux changements climatiques dans les décisions d'investissements**

Sont concernés par l'analyse ESG les actifs cotés détenus en direct sous mandat chez GAM et les fonds d'investissement, cotés ou non cotés.

Pour les actifs cotés, les équipes d'analyse de GAM attribuent des notations internes sur le pilier environnemental, principalement centrées sur les critères climatiques. Cette méthodologie ESG évolue en continu : en 2025, GAM a intégré l'évaluation des plans de transition dans sa méthodologie de notation des entreprises. Cette analyse propriétaire est un outil clé pour décrypter la manière dont les sociétés abordent leur transition environnementale, identifier les risques associés et saisir les opportunités qui en découlent. A noter qu'une notation interne similaire est également réalisée pour les piliers sociaux et de gouvernance (voir chapitre ESRS S2 « Prise en compte des critères sociaux dans les décisions d'investissement »).

Pour les fonds d'investissement, le Groupe applique un processus commun de due diligence ESG pour chaque nouvel investissement, qu'il s'agisse de fonds ouverts cotés (y compris ceux de GAM) ou de fonds non cotés. Ce processus repose sur un questionnaire adapté aux caractéristiques des sous-jacents (actifs cotés, infrastructures, dette privée, capital-investissement, immobilier) et évalue la qualité des politiques climatiques, la gouvernance, les outils de reporting et la capacité à fournir des informations clés (part verte, rapport climat, alignement avec l'Accord de Paris, PAI – principaux impacts négatifs). Il vérifie également auprès des sociétés de gestion externes la cohérence des politiques avec les engagements du Groupe. Enrichis en 2025 pour intégrer des critères plus quantitatifs, notamment sur le climat, ces questionnaires ont permis d'industrialiser le processus : tous les nouveaux fonds investis ont été analysés selon cette méthodologie.

● **Levier n°2 – Maitrise de l'exposition aux risques de durabilité**

Le Groupe déploie des politiques et passe en revue un certain nombre d'émetteurs afin de limiter l'exposition aux risques de durabilité et ainsi éliminer ou limiter les investissements les plus néfastes à la planète. Ceci est rendu possible par l'intermédiaire de plusieurs initiatives décrites ci-dessous.

Plan de transition climatique

■ Groupama tient à jour une **liste des grands Risques** ESG par l'intermédiaire de GAM. Cette liste repose sur l'analyse des controverses portant sur les émetteurs couverts, qu'ils soient détenus en direct ou via des fonds article 8 ou 9 SFDR. Cette analyse donne lieu à l'identification de sociétés dont les risques environnementaux et notamment Climat peuvent compromettre leur viabilité et affecter leur valorisation. En conséquence, des décisions de gestion peuvent être prises sur la base d'une revue trimestrielle, pouvant parfois entraîner des ajustements de portefeuille. Cette année, deux émetteurs ont été maintenus dans la liste des grands risques ESG pour des considérations liées aux enjeux climatiques. Il s'agit de deux sociétés du secteur pétrolier qui sont concernées par de nombreuses controverses associées à des accusations de dommages environnementaux, de désinformation sur les enjeux climatiques et dont les pratiques n'évoluent pas favorablement. A ce titre, des actions de gestion (désinvestissement) ont conduit à ne plus être à ce jour en position sur aucune de ces deux valeurs.

A noter que cette liste concerne également des controverses sur le volet social ou de gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au chapitre ESRS S2.

■ Groupama met en place des **politiques d'exclusion** sur les secteurs à risque, entraînant des restrictions d'investissement à l'échelle du Groupe, avec une exposition désormais en forte baisse ou déjà nulle.

○ **Pour le charbon thermique**, Groupama vise une sortie totale des entreprises impliquées dans la production d'électricité et de chaleur à partir de charbon thermique : d'ici 2030 pour les émetteurs dans l'UE et l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Les exclusions s'appliquent à l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique, y compris aux entreprises développant de nouveaux projets en la matière. Ceci prend la forme d'un désengagement progressif des entreprises dont :

- plus de 10% du chiffre d'affaires ou du mix énergétique provient du charbon thermique ;
- la production annuelle dépasse 10 Mt (contre 20 Mt en 2022) ;
- la capacité installée des centrales au charbon excède 5 GW (contre 10 GW en 2022).

○ **Pour le pétrole et le gaz** : Groupama vise à ne plus financer (en direct ou à travers ses fonds dédiés), les entreprises concourant au développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers conventionnels et non conventionnels, à l'exception des besoins de financement spécifiquement fléchés vers des projets allant dans le sens de la transition.

■ Groupama a mis en place un **filtre Capital Naturel** pour évaluer les risques et opportunités des entreprises des secteurs les plus exposés lorsque l'investissement dépasse 25 M€. Cette méthodologie repose sur trois indicateurs clés : l'intensité carbone, la Net Environmental Contribution (impact global sur climat, biodiversité et ressources) et l'alignement à l'Accord de Paris. Chaque entreprise reçoit une note globale permettant de classer les émetteurs et d'adapter la gestion : les sociétés en "Catégorie 2", dont les politiques climat sont peu convaincantes, ne bénéficient pas d'investissements supplémentaires, tandis que celles en "Catégorie 3", dont le positionnement pénalise la transition énergétique, font l'objet d'un désengagement à long terme. En 2025, deux nouveaux émetteurs ont été ajoutés à cette catégorie la plus à risque. L'un est un fournisseur d'équipement et de systèmes industriels et l'autre un constructeur automobile ... Ces émetteurs n'ont par conséquent pas fait l'objet de nouveaux investissements.

Plan de transition climatique

● Levier n°3 - Engagement auprès des entreprises pour les inciter à adopter des stratégies climats ambitieuses

Les processus d'investissement en vigueur se composent d'une politique d'engagement et d'une politique de vote menées par l'intermédiaire de GAM. Ces dernières encouragent notamment les entreprises dans lesquelles Groupama investit, à accélérer leurs transitions, notamment environnementales. Un objectif similaire est recherché sur les volets sociaux et gouvernance. Pour plus d'informations, se référer au chapitre ESRS S2.

■ **La politique d'engagement** de Groupama illustre sa volonté d'assumer pleinement son rôle d'investisseur responsable. Elle constitue un élément central du processus d'investissement et vise notamment à encourager l'amélioration des stratégies Climat propre aux entreprises financées. Cette démarche repose sur un dialogue actionnarial régulier avec les directions des principaux émetteurs du portefeuille, permettant d'aborder des sujets clés tels que les enjeux liés au changement climatique, leur gestion au sein du secteur ou de l'entreprise, ainsi que les controverses environnementales, en particulier pour les sociétés identifiées comme présentant des risques majeurs. Ces échanges peuvent conduire à des engagements individuels auprès d'entreprises disposant d'un fort potentiel d'amélioration de leurs pratiques ESG, ou s'inscrire dans des initiatives collaboratives réunissant plusieurs investisseurs afin de renforcer l'impact et l'efficacité des actions. Concrètement, ces engagements conduisent à des discussions régulières, des propositions concrètes et, lorsque nécessaire, le dépôt de résolutions en assemblée générale. Ainsi, Groupama privilégie le dialogue plutôt que la confrontation et s'appuie sur une responsabilité partagée entre investisseurs et dirigeants pour accompagner les entreprises vers des pratiques durables.

■ **La politique de vote**, complément de l'engagement, est un outil clé du dialogue avec les entreprises. Elle repose sur des principes d'équité, transparence, intégrité et responsabilité environnementale. La responsabilité sociale est également traitée, pour plus de détails, se référer se référer au chapitre ESRS S2. GAM exprime ainsi ses désaccords par des votes d'opposition, sans abstention, et révisé chaque année sa politique pour intégrer les évolutions réglementaires. Les derniers ajustements imposent notamment au moins un critère climatique ou environnemental dans la rémunération des dirigeants des grandes capitalisations.

En 2025, GAM a poursuivi ses engagements et initié de nouvelles actions, principalement sur les enjeux climatiques, en cohérence avec sa politique de vote et d'engagement. Ainsi, 111 entreprises ont fait l'objet d'un dialogue actionnarial axé sur le climat ou l'environnement, dont Holcim, Enel, Engie, Vattenfall, EDP, Arcelor Mittal, Air Liquide, Carrefour et TotalEnergies. GAM a également lancé certains engagements individuels auprès de Thales et de Safran relatifs à leur stratégie environnementale et à leur plan de transition. Parmi les initiatives collaboratives, GAM a co-signé une lettre adressée aux entreprises du Footsie 100 afin de demander l'organisation d'un vote en Assemblée Générale sur leur stratégie climatique. Cet engagement concerne 34 entreprises en portefeuille.

Concernant la politique de vote. GAM sanctionne les entreprises en votant contre certaines résolutions (rémunération, renouvellement de mandats) en l'absence d'objectifs ESG, notamment climatiques. Le Groupe soutient les "Say on Climate" et analyse les plans de décarbonation (objectifs, périmètre, certifications, investissements). En 2025, GAM a apporté son soutien à 25 résolutions externes sur un total de 27 liées aux

Plan de transition climatique

sujets climatiques (demande de rapports sur le plan de transition, de transparence sur les émissions du scope 3 ou sur le financement d'énergies renouvelables).

● Levier n°4 – Financement d'activités ayant des incidences positives sur le climat

Le Groupe encourage les investissements générant à impact environnemental positif, notamment sur le climat, à travers un programme dédié au financement d'activités durables. : Le périmètre des projets éligibles est défini sur la base de ses outils internes. La liste ci-dessous présente les investissements durables réalisés en 2024 et 2025 uniquement au titre du pilier environnemental climat. Elle permet d'illustrer la progression annuelle nette significative au cumul des deux dernières années. A noter que cette métrique fait l'objet d'une cible stratégique combinée avec les investissements à impact social positif (se référer à la section « Indicateurs du Groupe » de la présente norme).

Montant des actifs (en M€)	Climat	Investissements nets supplémentaires 2024	Investissements nets supplémentaires 2025	Total 2024-2025
Actions	Risque de perte de valeur des actifs financiers contribuant au réchauffement climatique ou exposés aux risques climatiques	-	-28M€	-28M€
Obligations d'émetteurs privés	Augmentation de la diversité et de l'intensité des sinistres directement liés au dérèglement climatique induisant une baisse du résultat net et potentiellement du ratio de solvabilité	611M€	673M€	1 284M€
Obligations d'émetteurs souverains	Green Bonds alignés avec les Green Bond Principles			
Private Equity corporate	Actif à caractère environnemental appartenant à un fonds article 9	5M€	-	5M€
Infrastructure	Infrastructure à caractère environnemental liée aux activités éligibles à la taxonomie (sans critère technique)	51M€	490M€	541M€
Dette privée	Actif à caractère environnemental appartenant à un fonds article 9	-	-	-
Immobilier	Actif labellisé ou certifié d'un point de vue environnemental ou énergétique Projets alignés avec la taxonomie européenne	137M€	168M€	305M€
Fonds immobilier	Actifs immobiliers appartenant à des fonds article 9	-	2M€	2M€
TOTAL	-	805M€	1 305M€	2 110M€

Plan de transition climatique

Mobilisation de l'épargne et retraite

Impact positif	Contribution à l'adaptation au changement climatique via des actions de sensibilisation des clients à l'épargne durable et la promotion de fonds durables. La réponse de Groupama à cet enjeu est surtout développée dans la partie S4]	Investissement
----------------	---	----------------

En matière d'épargne et retraite durable, Groupama, via sa filiale **Groupama Gan Vie** (GGVie), offre à ses clients la possibilité de contribuer à l'objectif mondial de réduction de l'empreinte carbone. GGVie applique une approche fondée sur la Charte d'investissement durable du Groupe, avec une analyse ESG spécifique par classe d'actifs, incluant un filtre sur la notation environnementale propre et exclusions sectorielles strictes, comme expliqué ci-dessus.

GGVie a étoffé son offre au fil des années en dupliquant les profils de gestion classiques en profils de gestion durables, en transformant la gestion pilotée du produit d'épargne retraite individuel (PERIN) en offres 100 % durables, en déployant les profils thématiques, notamment la gestion déléguée « développement humain » qui est 100 % article 9 au sens SFDR¹⁶.

Cette gestion déléguée thématique permet de créer une offre plus dynamique, évolutive en fonction des thématiques recherchées par les clients, proche de leur sensibilité, notamment en matière de durabilité.

Groupama Asset Management, filiale de gestion d'actifs, est engagé dans une démarche de labellisation ISR pour ses fonds, afin de répondre aux exigences de transparence et de durabilité des investisseurs. Cette démarche vise à couvrir un large éventail de classes d'actifs et d'expertises de gestion, et s'inscrit dans une volonté d'offrir une gamme de solutions d'investissements responsables. Les fonds labellisés sont accessibles via différents supports, tels que l'assurance vie, l'épargne salariale et la retraite collective.

Dans notre rôle d'assureur

Politique

Le réchauffement climatique que nous constatons ne bouleverse pas seulement les températures, il se traduit par des vagues de chaleur plus intenses, des sécheresses plus sévères, par l'intensification des pluies extrêmes ainsi que par la fonte accélérée des glaciers et par une élévation du niveau des mers d'environ 20 cm depuis le début du 20^e siècle.

Le Groupe est fortement exposé à ces risques climatiques par la nature même de son profil de risques et son ancrage territorial sur l'ensemble des marchés (particuliers, entreprises, collectivités, etc.). Même si les tempêtes et la grêle ressortent comme des périls significatifs en valeur, le changement climatique modifie en profondeur l'exposition du Groupe à la sécheresse et à l'inondation, impliquant d'orienter en priorité les actions sur ces périls notamment pour le résidentiel et l'agricole particulièrement touchés par la sinistralité. Au-delà des événements extrêmes, les assurés sont exposés à une multiplicité d'événements climatiques récurrents, par exemple la sécheresse des sols a concerné en 2025 au moins 30 % de la France¹⁷ entre les mois de mai et d'août 2025. Une telle sécheresse estivale devient un épisode classique. L'assurabilité à long terme des événements climatiques, de plus en plus sévères, est un véritable défi.

¹⁶ Montant total des encours épargne-retraite durables au 31/12 en individuelle et en collective dont la définition figure en annexe 4, axe « Des placements et produits d'épargne retraite qui servent le monde de demain ».

¹⁷ <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/actualites>.

Plan de transition climatique

Afin d'évaluer l'évolution de ce risque dans le cadre du changement climatique, le Groupe utilise des modèles et des connaissances développées conjointement avec divers experts sur le climat : plusieurs études ont ainsi été réalisées en partenariat avec Météo-France sur la base de modèles climatiques globaux (GCM) et régionaux (RCM) et des scénarios du GIEC¹⁸.

Face à ces enjeux croissants de la transition climatique et à l'augmentation de l'intensité des événements climatiques, Groupama affirme sa volonté de concilier adaptation et atténuation dans son activité d'assurance en étant pro-actif sur les offres, en se donnant des règles de souscription attentives aux enjeux climatiques et en optimisant sa capacité à souscrire via la réassurance.

Le cadre de notre démarche d'adaptation au changement climatique en assurance Non-Vie est explicité dans la Charte de durabilité du Groupe adoptée en décembre 2025, pointant vers les politiques de souscription et de réassurance, guides internes de souscription par marché et sur d'autres référentiels internes complémentaires approuvés par les instances décisionnelles du groupe¹⁹ qui sont l'émanation de son plan « Ambition 2030 ».

Par ailleurs, Groupama poursuit une démarche d'alignement à la Taxonomie verte Européenne en sécurisant les actions de conseil lors des cyclones et l'accompagnement dans la mise en œuvre de mesures de prévention. Lire la partie 2.1. de nos informations environnementales (E1).

A l'instar de la gestion des actifs, GMA est garante de la conduite des opérations d'assurances réalisées par les caisses régionales et autres entités, en portant la solidarité à l'intérieur du Groupe.

Les directions métiers à l'échelle Groupe sécurisent les risques d'intensité et gèrent les évolutions d'offres, de processus et d'outils informatiques.

L'animation des programmes s'appuie, au niveau Groupe, sur un pôle Transformations et Transitions Climatiques et sur les domaines métiers, et au niveau des entités, sur un réseau de correspondants métiers des Clim Teams qui relaient les travaux menés par le Groupe.

Le cadre ainsi défini cible tous les marchés de l'assurance et s'applique à l'ensemble des entités composant le Groupe. Dans la suite du rapport, nous présentons les principaux leviers utilisés par le Groupe – tels que l'innovation, la formation ou la gestion des ressources – ainsi que leur mise en œuvre : ceux-ci sont d'abord appliqués au périmètre de nos activités en France, puis, avec les adaptations nécessaires, à l'international.

Ce cadre pose les ambitions du Groupe concernant les enjeux climatiques et a permis de définir les **objectifs** suivants :

Accompagner les clients.

- o En tant qu'assureur, nous devons soutenir les clients dans la compréhension et la gestion des risques climatiques. Groupama souhaite favoriser la résilience de ses clients et sociétaires, notamment via la prévention, face aux événements climatiques de plus en plus fréquents et extrêmes.
- o Il s'agit **d'adaptation** au changement climatique.

¹⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, GIEC, organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU.

¹⁹ Note au CEG du 16/12/2025.

Plan de transition climatique

Renforcer la maîtrise technique et la compétitivité des offres.

- o Notre savoir-faire doit nous permettre d'améliorer la robustesse technique des produits tout en gardant notre place sur le marché et d'intégrer la réassurance pour absorber les chocs liés aux sinistres climatiques pour garantir la pérennité du groupe et la continuité de couverture.
- o Il s'agit **d'adaptation** au changement climatique.

Aligner les offres à la taxonomie européenne.

- o Groupama doit répondre aux exigences réglementaires et intégrer des garanties climatiques pour protéger les clients contre les nouveaux risques tout en encourageant les pratiques durables.
- o Il s'agit à la fois **d'atténuation** car cela favorise la transition vers une économie bas carbone et **d'adaptation** via la couverture des risques émergents.

Engager une démarche sur les émissions carbone.

- o Le Groupe a engagé une démarche de décarbonation de son activité d'assurance grâce à l'identification et l'actionnement des leviers de décarbonation sur les sinistres - ex. : réparation, réemploi... - et à l'anticipation des évolutions touchant nos clients (ex. : véhicules électriques, entreprises très polluantes exclues...).
- o Il s'agit **d'atténuation** au changement climatique.

Actions et ressources

Ces objectifs se traduisent par des leviers opérationnels qui permettent de concrétiser notre ambition climatique tout en répondant aux IRO climatiques identifiés :

- **Levier n°1 - Prévention des risques climatiques** : Mener des actions de préventions auprès de nos clients et sociétaires pour diminuer les risques de sinistres et les encourager à mettre en place des actions préventives.
- **Levier n°2 - Prise de risque par le maintien de notre présence dans les territoires, y compris dans les zones exposées** : Continuer à assurer et accompagner les clients dans les zones à risque malgré l'augmentation des sinistres, éviter l'inassurabilité et développer des solutions adaptées aux différentes régions.
- **Levier n°3 - Révision/adaptation des offres pour accompagner nos clients et sociétaires dans leurs défis de transition climatique** : Adapter les offres pour intégrer les solutions de transitions et couvrir les nouveaux risques qui y sont liés.

● Levier n°1 – Prévention des risques climatiques

Groupama est certes exposé aux risques climatiques compte tenu de son activité (part de l'assurance dommages notamment) mais ils restent fondamentalement maîtrisés grâce au respect des exigences réglementaires existantes ou nouvelles, du suivi mis en place et des actions de prévention. Les directions métiers réalisent un suivi réglementaire et technique permanent pour adapter les offres. En climatologie, les aléas naturels (Cat. Nat., forces de la nature, tempêtes) sont appréhendés dans les risques assurances (risques de souscription non-vie). L'application de la réglementation «Cat. Nat.» et la connaissance du risque à la souscription (vérification des zones inondables ...) concourent au bon suivi du risque. Les risques aléas naturels et les risques climatiques

Plan de transition climatique

sur récolte (ou MRC) sont traités dans le cadre du dispositif « Risques Majeurs » du groupe, ainsi que le risque Cumuls de risques (techniques) : ce dispositif consiste en un suivi annuel de chaque risque concerné, ce qui permet notamment d'être au plus proche de l'évolution de l'aléa climatique.

Concernant la protection de l'environnement, la Responsabilité civile environnement²⁰ est une garantie souscrite obligatoirement par nos clients professionnels en risques pros avec de la RC et proposée en assurance entreprises et collectivités avec le préjudice écologique.

Dans l'assurance de grands risques, la très grande majorité souscrit en coassurance, Groupama se situe dans les pratiques de place et se donne des règles de souscription attentives aux enjeux climatiques en excluant les activités polluantes telles que l'extraction de charbon et production d'énergie à partir du charbon, les activités d'exploration, forages et d'extraction de produits hydrocarbures et gazeux. Groupama ne souscrit plus d'affaires nouvelles en dommages et RC dans ces domaines.

L'édiction de normes en matière de respect de l'environnement n'entrent pas dans les compétences de Groupama : nous assurons les acteurs qui respectent les normes agréées et par ailleurs de plus en plus de sociétaires et clients s'engagent dans les transitions avec, par exemple, l'évolution vers des mobilités moins carbonées, la rénovation énergétique des logements, ou la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, méthanisation...) mais aussi avec l'évolution des pratiques agricoles.

Pour accompagner ces transitions Groupama propose des solutions via l'évolution de ses offres tout en sensibilisant ses clients aux enjeux climatiques et environnementaux par ses conseils et actions de prévention technique, des risques automobiles, climatiques et liés à l'électrification de l'habitation. La prévention devient un facteur majeur pour éviter ou réduire les émissions de carbone générées par les réparations ou reconstructions. Le réseau de préventeurs du Groupe (130 ETP²¹ dans les caisses régionales, Groupama Assurances Mutuelles et Gan) est mis à contribution.

En 2025, Groupama a mis en œuvre plusieurs actions structurées autour de la prévention des risques, tant techniques que climatiques, spécifiques au secteur de l'automobile et aux forêts via notre filiale Groupama Forêts Assurances.

- o **La prévention technique** s'est traduite par la formation initiale et continue des préventeurs, le développement d'actions spécifiques dans les zones identifiées comme à risque, ainsi que la mise en place de dispositifs de prévention post-sinistre visant à limiter la récurrence des sinistres futurs par une résilience renforcée des biens assurés. Par ailleurs, une veille active et une structuration des mesures en matière d'innovation et de recherche & développement ont été instaurées, afin d'anticiper les évolutions du secteur et de renforcer l'efficacité des dispositifs existants. De plus, un programme de formation spécifique à destination des préventeurs sur les risques d'inondation a été animé.

- Ces actions relèvent de la stratégie d'atténuation et ont été réalisées au cours de l'exercice 2025.

²⁰ Ce régime de responsabilité vise à réparer les dommages graves causés à l'environnement ou à prévenir la menace imminente de tels dommages.

²¹ Source : projet Ambition 2030 Prévention, octobre 2025.

Plan de transition climatique

- **La prévention des risques automobiles** : l'année 2025 a été marquée par l'accélération du dispositif de prévention auprès des populations présentant une sinistralité élevée. Cette démarche s'appuie notamment sur le dispositif Centaure (12 centres propriétés de Groupama pour la sécurité routière par des stages de conduite) et sur des partenariats avec des acteurs locaux, permettant une approche territorialisée et adaptée aux besoins spécifiques des assurés.
 - Atténuation. Les stages de conduite y contribuent à double titre : la réduction des sinistres avec donc moins d'émissions et l'encouragement à l'écoconduite ;
 - Adaptation : couverture anti-grêle.
- **La prévention des risques climatiques à destination des risques inondations et grêle**, a consisté à valoriser les dispositifs d'aide publics auprès des sociétaires, notamment en matière d'inondation. Des actions de sensibilisation et d'incitation ont été menées afin d'encourager les sociétaires à adopter des mesures de prévention, telles que l'installation de couvertures anti-grêle, de filets paragrêle ou d'équipements de lutte contre le gel
 - Ces initiatives relèvent de l'adaptation et ont également été réalisées en 2025.
- **La prévention de feu des forêts assurés par Groupama**
Une diversification géographique a été opérée, et une équipe regroupant des experts en sylviculture et feu de forêts a été mise en place pour effectuer des visites de prévention de feu de forêts et apporter des conseils personnalisés aux sociétaires.
 - Ces actions relèvent à la fois de l'adaptation et de l'atténuation, et ont été réalisées en 2025.

Toujours dans une logique de réduction des sinistres et de leurs émissions, pour ce qui est des actions envisagées en 2026 nous mettons l'accent sur la prévention des risques électriques habitation en **encourageant la réalisation de diagnostics électriques**.

● **Levier n°2 - Prise de risque par le maintien de notre présence dans les territoires, y compris dans les zones exposées**

Le Groupe étant exposé aux événements climatiques par la nature même de ses activités et par l'importance de son ancrage territorial, doit assumer le coût de l'indemnisation financière et des solutions matérielles qu'il apporte aux particuliers et entreprises, collectivités, etc. atteints par les catastrophes naturelles.

Pour maintenir et assurer sa capacité de souscription, Groupama reste **un acheteur majeur de réassurance** au niveau européen. La réassurance a montré son efficacité notamment en 2022 et 2023 en absorbant une grande partie de la sinistralité. Malgré le durcissement du marché de la réassurance post 2022, Groupama a réussi à poursuivre la diversification de ses couvertures climatiques en France avec un Cat Bond Tempête.

Dans le cadre de sa politique de transition climatique, Groupama a déployé en 2025 plusieurs actions majeures, chacune répondant à des enjeux spécifiques d'adaptation et d'atténuation :

Plan de transition climatique

○ **Adaptation aux risques climatiques**

Groupama a poursuivi et amélioré le dispositif d'alerte Predict, permettant une anticipation accrue des événements climatiques extrêmes. Le partenariat historique avec Predict offre à plus de 19 000 municipalités assurées par Groupama en France de concevoir et mettre en pratique un PCS²² le plus adapté au territoire. Par ailleurs, des incitations ponctuelles ont été proposées aux sociétaires afin de renforcer la prévention contre la grêle et le gel.

- Ces initiatives relèvent de l'adaptation et ont été réalisées au cours de l'exercice 2025.

Adaptations des offres multirisques récoltes :

Depuis la mise en marché de l'assurance paramétrique Prairies et depuis la levée de la concurrence sur cette filière avec le dispositif des Calamités Agricoles, Groupama poursuit les travaux de pédagogie et d'accompagnement de la diffusion de l'offre sur la filière, notamment en gérant pour compte de l'Etat le dispositif de solidarité nationale sur les prairies-non assurées des exploitants qui choisissent Groupama comme interlocuteur agréé.

A noter que Groupama est le premier assureur en protection des récoltes du lin textile et du chanvre textile, des filières aux impacts climat et environnement très favorables.

Sur les filières pour lesquelles il n'y a pas d'offre MRC effective, comme le maraichage, les pépinières ou l'horticulture, Groupama participe activement aux travaux coordonnés par le ministère de l'Agriculture et les professionnels.

Des réflexions sont en cours pour accompagner par l'offre MRC la transition entre les modes de production agricole.

- Cette action s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'atténuation et est poursuivie dans la durée.

○ **Accompagnement du secteur de la rénovation des bâtiments**

Le Groupe a établi des partenariats avec des réparateurs et des experts dans une démarche visant à promouvoir des pratiques de réparation plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.

- Cette action s'inscrit dans une logique d'atténuation et a été concrétisée en 2025.

● **Levier n°3 - Révision/adaptation des offres et services pour accompagner nos clients et sociétaires dans leurs défis de transition climatique**

La transition climatique engendre de nombreux changements à la fois par l'émergence de nouveaux produits mais aussi par la création de nouvelles pratiques. Il est nécessaire pour Groupama de proposer ou de créer des offres alignées avec ces changements pour garantir l'accompagnement de nos clients et sociétaires. En effet, dans le cadre de la politique écrite '**gouvernance des produits**', plusieurs éléments structurants posent les bases d'une **approche durable**. Parmi ceux-ci la conception des produits intègre une analyse complète des risques (techniques, financiers, opérationnels, réputationnels, stratégiques), ce qui permet d'anticiper les impacts à long terme, y compris ceux liés aux évolutions environnementales.

○ **Accompagnement de la transition climatique et sécurisation des offres déjà commercialisées**

En 2025, Groupama a poursuivi l'accompagnement de la transition climatique en renforçant la sécurisation des offres existantes. Cette démarche s'est traduite par le développement et la promotion de solutions pour les panneaux photovoltaïques, les véhicules électriques et la méthanisation.

²² PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

Plan de transition climatique

- Par exemple, la couverture des installations photovoltaïques a été élargie, et les ventes d'assurances dédiées aux véhicules électriques ont progressé de façon significative, tant en nombre de souscriptions qu'en satisfaction client.
- La méthanisation, quant à elle, a bénéficié d'un accompagnement technique renforcé, facilitant l'accès à des solutions assurantielles adaptées aux exploitants agricoles engagés dans la transition.

Ces initiatives, relevant de l'atténuation, ont permis d'accroître la part des contrats intégrant des garanties spécifiques à la transition énergétique.

○ **Forêts**

Groupama a mis au point une variante du produit « Forêt », solution destinée à assurer des forêts qui font l'objet de la nouvelle méthode « boisement continu » du Label Bas Carbone. Cette méthode consiste à pérenniser des forêts existantes pour retarder la coupe. Ce produit s'inscrit complètement dans le cadre de ses ambitions de développement et positionne Groupama Forêts Assurances (GFA) comme un assureur innovant en forêt, acteur de la transition autour des projets carbone.

○ **Services de gestion des sinistres réduisant leurs émissions (atténuation)**

Pour réduire les émissions liées à la gestion des sinistres auto, Groupama donne la priorité à la réparation et au réemploi et a lancé, en 2025, plusieurs initiatives pour les promouvoir :

- Pour permettre le suivi et l'optimisation du taux de réparation, des informations sont mises à disposition des cabinets d'expertise via DARVA²³.
- Des partenariats structurants ont été établis avec les réparateurs, notamment avec les garages CapsAuto.
- CapsAuto a également mis en place des usines de débosselage mobiles, réunissant sur un même site experts et réparateurs augmentant ainsi le taux de réparation.

Pour aller plus loin et s'adapter aux rapides évolutions, voici les actions prévues pour 2026 :

○ **Développement des offres existantes**

En 2026, Groupama poursuivra l'adaptation de son offre de panneaux photovoltaïques, en clarifiant les garanties et les conditions, et en simplifiant les processus afin de mieux répondre aux besoins des clients et de soutenir le développement commercial. Par ailleurs, le Groupe s'attachera à piloter le risque associé à ces installations, en approfondissant la connaissance des facteurs de sinistralité et en sécurisant la gestion des sinistres.

La mise en œuvre de la stratégie dédiée aux véhicules électriques constituera un axe majeur d'atténuation des émissions.

Dans notre fonctionnement

Les risques d'atteinte à l'environnement et au climat liés à l'activité de notre organisation correspondent à une thématique Durabilité qui s'impose à tous les acteurs (gestion des bâtiments, déplacements, flottes, achats, déchets, numérique)

²³ DARVA : plateforme de gestion des sinistres reliant experts, garages et assureurs.

Plan de transition climatique

Des impacts dus à notre fonctionnement sont néanmoins identifiés et maîtrisés :

- Les risques principaux liés aux bâtiments sont maîtrisés par l'application des obligations réglementaires notamment s'agissant ceux classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) – implantations susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. Par ailleurs, les impacts que pourraient subir nos installations – et donc nos salariés – sont bien pris en compte dans les actions de maîtrise des risques sociaux.

- Impact carbone des déplacements : le Groupe dispose d'une flotte d'environ 6 242 véhicules à fin 2025 pour laquelle un plan de décarbonation est déjà en cours avec le passage à des véhicules bas carbone qui a fortement progressé sur l'exercice. La flotte est composée à fin 2025 de 52,1 % de véhicules thermiques conventionnels (diesel, essence) pour 82,5 % en 2024.

Les déplacements en avion restent limités, le Groupe étant principalement installé en France avec une politique qui limite fortement l'utilisation de l'avion aux trajets où le temps du voyage en train est supérieur à 3h00.

- Impact des achats :

- Sur les achats de matériels et prestations, une attention forte est portée aux Achats Responsables notamment grâce à une évaluation RSE des principaux fournisseurs du Groupe via la plateforme ACESIA de l'AFNOR ; à fin 2025, 33% des achats de frais généraux sont déjà couverts par ces analyses ESG ;

- Les achats et approvisionnements de nos postes de travail intègrent dorénavant des critères garantissant le respect de la Charte de durabilité du Groupe, tant sur la dimension éthique, inclusive, qu'environnementale ;

- L'achat des PC se base sur l'indice de réparabilité (indice de réparabilité à partir de 7/10).

- Le GIE G2S (Groupama Supports et Services) maîtrise la gestion des déchets, le recyclage, la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire pour le mobilier, avec par exemple les actions suivantes :

- Mobiliers vétustes ou issus d'un réaménagement : collecte pour recyclage ou réemploi par l'éco-organisme Valdelia (par exemple, 68 tonnes de mobilier traitées en 2024 dont 53 recyclées)

- Equipements IT et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) :

- Réutilisation des cartons, emballages, papier bulle... pour envoi en réparation

- Lorsque disponible, utilisation de boîtes réutilisables dans le cas de retours produit avec certains fournisseurs)

- Dans le domaine du numérique, G2S a développé des bonnes pratiques :

- Éco-conception des sites et applications

- Éco-utilisation avec la mise à disposition des collaborateurs d'un guide des écogestes

- Allongement de la durée de vie du matériel IT par une optimisation de la gestion du parc

- En fin de vie chez Groupama : revente au partenaire ATF Gaia (acteur du STPA, Secteur du Travail Protégé et Adapté) pour réemploi ou recyclage.

Plan de transition climatique

2.2.4 Métriques et cibles

Pour quantifier ses émissions de gaz à effet de serre le Groupe utilise la méthode internationale définie par le **Greenhouse Gas Protocol (GHG)**²⁴ et publiée en unité « équivalent CO2 » (éq CO2 ou CO2 e ou CO2eq), créée par le GIEC²⁵ pour comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.

Du fait de son activité d'assureur et d'investisseur, les postes du bilan carbone les plus significatifs sont les investissements et les services vendus – ceux-ci que nous identifions, en accord avec la position de place de l'assurance, comme étant la gestion des sinistres.

Le Groupe calcule les émissions sur le périmètre de son fonctionnement et opérations qui sont identifiés par les sous-scopes suivants :

1. 1-1 *émissions directes des sources fixes de combustion,*
2. 1-2 *émissions directes des sources mobiles de combustion,*
3. 1-4 *émissions directes fugitives,*
4. 2-1 *émissions indirectes liées à l'électricité,*
5. 2-2 *émissions indirectes liées à la consommation d'électricité,*
6. 3-1 *produits et services achetés,*
7. 3-2 *biens immobilisés,*
8. 3-3 *émissions liées aux combustibles et à l'énergie non inclus dans les scopes 1 ou scope 2,*
9. 3-5 *déchets générés,*
10. 3-6 *déplacements professionnels,*
11. 3-7 *déplacements domicile-travail,*
12. 3-9 *distribution des produits vendus*²⁶.

Les émissions du poste 3-11 (Utilisation des produits vendus ou sinistres), comme pour 2024, sont calculées sur le périmètre des caisses régionales selon une méthodologie développée en interne qui sera présentée dans la suite du document. L'extension à Gan Assurances et aux filiales à l'international est prévue pour l'année prochaine.

Concernant les émissions du poste 3-15

■ Investissements :

Groupama évalue l'empreinte et l'intensité carbone des émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités d'investissement. Ces métriques permettent au Groupe de mesurer les émissions associées à ses portefeuilles et, à terme, d'apprécier l'efficacité des actions mises en œuvre pour leur décarbonation.

Dans un premier temps, la couverture s'est limitée aux obligations et aux actions d'entreprises cotées des portefeuilles en euros et UC. En 2025, Groupama a continué d'étendre la couverture du calcul de son intensité et de son empreinte carbone des émissions GES afin d'y intégrer les obligations souveraines ainsi que les investissements immobiliers sous gestion chez Groupama Immobilier.

Les actifs non couverts incluent principalement des produits structurés, des prêts hypothécaires ainsi que des investissements non cotés en dette ou en capital, pour lesquels les données sont soit manquantes, soit insuffisamment fiables. Il peut également s'agir de classes d'actifs pour lesquelles aucune méthodologie reconnue (par exemple, normes PCAF ou protocole NZAOA) n'existe à ce jour.

²⁴ Le GHG Protocol est résultant du travail conjoint de deux institutions : le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) et WRI (World Resources Institute).

²⁵ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

²⁶ Prise en compte du réseau d'agents généraux non-salariés de Gan Assurances.

Plan de transition climatique

■ Emissions assurées :

S'agissant de la mesure des « émissions assurées » (portefeuille de souscriptions), leur traitement n'est pas explicitement mentionné dans la norme ; Groupama participe à des travaux de place sur les méthodes d'évaluation, dont la définition n'est pas encore claire et le déploiement pas encore harmonisé. De ce fait, le Groupe ne publie pas cette année de données sur ce sujet.

Par ailleurs, Groupama développe un puits de carbone par la gestion d'actifs forestiers significatifs dont un approfondissement sera présenté par la suite.

Cibles de réduction des émissions et plan d'actions

Groupama s'est donné des cibles pour un certain nombre de postes du bilan carbone, afin de mettre en œuvre de manière pro-active sa politique de décarbonation.

Ci-après le détail du périmètre et des cibles associés.

Dans notre rôle d'investisseur

Horizon temporel intensité carbone investissements

CATEGORIE DES EMISSIONS	CONTOURS DE LA CIBLE	CIBLES	HORIZONS TEMPORELS	
3-15 Investissements	Actions et obligations d'entreprises (hors UC)	Réduction de l'intensité d'émission GES scopes 1 et 2 (tCO2 eq / M€ de chiffre d'affaires) de 65% entre fin 2021 et fin 2030	2021	2030
	Actifs Immobiliers détenus en direct (hors résidentiel)	Réduire d'ici 2030 l'intensité carbone conformément à la trajectoire CRREM	---	2030

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux recommandations de l'alliance NZAOA, le Groupe s'engage à réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses investissements en obligations et actions d'émetteurs privés de 65 % entre fin 2021 et fin 2030.

A noter que les cibles précitées ne concernent que les scopes 1 & 2 des émetteurs pris en considération et exclues les investissements détenus via UC. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section Emissions brutes de GES.

Sur le périmètre des actions et obligations d'émetteurs privés (Hors UC), l'intensité était de 134,2 tCO2eq / M€ à fin 2021 ; elle est passée à 47,2 tCO2eq / M€ à fin 2025, coïncidant avec l'ambition de réduction de l'intensité carbone du Groupe.

Données d'intensité carbone						
Intensité carbone du portefeuille Groupama en t.eq.CO2/ M€	2021	2024	2025	Objectif	Calendrier	% actifs couverts par de l'intensité carbone en 2025
Réduction de l'intensité carbone des obligations et actions des entreprises cotées	0%	-60%	-65%	-65%	2021-2030	

Plan de transition climatique

Données d'intensité carbone						
Intensité carbone du portefeuille Groupama en t.eq.CO2/ M€	2021	2024	2025	Objectif	Calen-drier	% actifs couverts par de l'intensité carbone en 2025
Intensité carbone par CA des obligations et actions des entreprises cotées	134,2	54,2	47,2	N/A	N/A	90%
<i>intensité carbone par CA des obligations d'entreprises cotées</i>	140,2	52,5	46,1	N/A	N/A	95%
<i>intensité carbone par CA des actions d'entreprises cotées</i>	91,9	69,1	55,4	N/A	N/A	63%
Intensité carbone par PIB de la dette souveraine	146,2	140,6	113,	N/A	N/A	95%
Intensité carbone des UC	119,6	86,1	71,2	N/A	N/A	98%

NA = Non applicable / ND = Non Disponible

Par ailleurs, Groupama a récemment fixé une nouvelle ambition pour son patrimoine immobilier : atteindre, d'ici 2030, le niveau défini par la trajectoire CRREM pour les actifs immobiliers d'investissement détenus en direct (hors résidentiel). Cet engagement concerne uniquement les actifs pour lesquels Groupama Immobilier dispose de données réelles sur la consommation énergétique et les émissions de carbone.

Il est important de noter qu'en complément du suivi de l'intensité carbone, Groupama suit également les émissions de GES financées par ses actifs. Aucun objectif spécifique n'est en revanche associé à cet indicateur.

Dans notre rôle d'assureur

Utilisation des produits vendus en assurance non-vie (Sinistres)

En 2025, nous avons entrepris un travail d'identification des différents leviers de décarbonation liés à la gestion des sinistres. Notre travail s'est focalisé sur les sinistres automobiles pour lesquels nous activons 3 leviers principaux de réduction des émissions de GES : l'utilisation de pièces de réemploi, la préférence de la réparation par rapport au remplacement et l'expertise à distance. Afin de mesurer l'impact de ces actions puis de les piloter, Groupama a mis en place les indicateurs suivants : taux d'utilisation de pièces de réemploi, taux de réparation et taux d'expertise à distance.

La mesure du taux d'expertise à distance a également été mis en place pour les sinistres Dommage aux Biens.

Plan de transition climatique

Les performances 2024 2025 ainsi que les cibles déterminées pour ces indicateurs sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'émissions	Périmètre	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Réel 2030	Tendances
3-11 Utilisation des Produits vendus	Sinistres Auto	Taux de réparation en auto < 3,5 t garantie collision - France	42,9%	44,7%	> 40%	Poursuite de la progression du levier, objectif dépassé
		% sinistres Auto < 3,5 t avec au moins une pièce de réemploi - France	19,4%	22,9%	22,5%	Poursuite de la progression du levier, objectif dépassé
		Taux d' expertise à distance pour les sinistres Auto - France	37,9%	40,9%	> 38%	Poursuite de la progression du levier, objectif dépassé
	Sinistres DAB	Taux d' expertise à distance pour les sinistres Dommages aux Biens - France	21,8%	22,3%	> 25%	Poursuite de la progression de l'utilisation des EAD

Dans notre fonctionnement

Sur la partie de son fonctionnement le plus maîtrisé (déplacements professionnels et consommations d'énergie des implantations incluant les datacenters) le Groupe calcule historiquement les émissions de gaz à effet de serre et poursuit les objectifs de réduction fixés en 2019.

Les cibles de réduction des émissions de GES sont fondées sur des données scientifiques et sont compatibles avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C.

Ces cibles ont été définies au niveau du Groupe comprenant le périmètre de consolidation de l'année de référence, à l'exception de très petites entités dont l'impact est marginal.

CATEGORIE DU BILAN CARBONE	SOUS-SCOPES	CIBLES	ANNEE DE REFERENCE	PERIMETRE D'APPLICATION
Fonctionnement	Scopes 1 et 2 (hors émissions liées aux fluides frigorigènes) Fonctionnement	Réduction de 40% des émissions par rapport à 2019 : 30 631 tCO2e	2019	Périmètre de consolidation ²⁷

²⁷ Hors Gan Outre-Mer et les très petites entités.

Plan de transition climatique

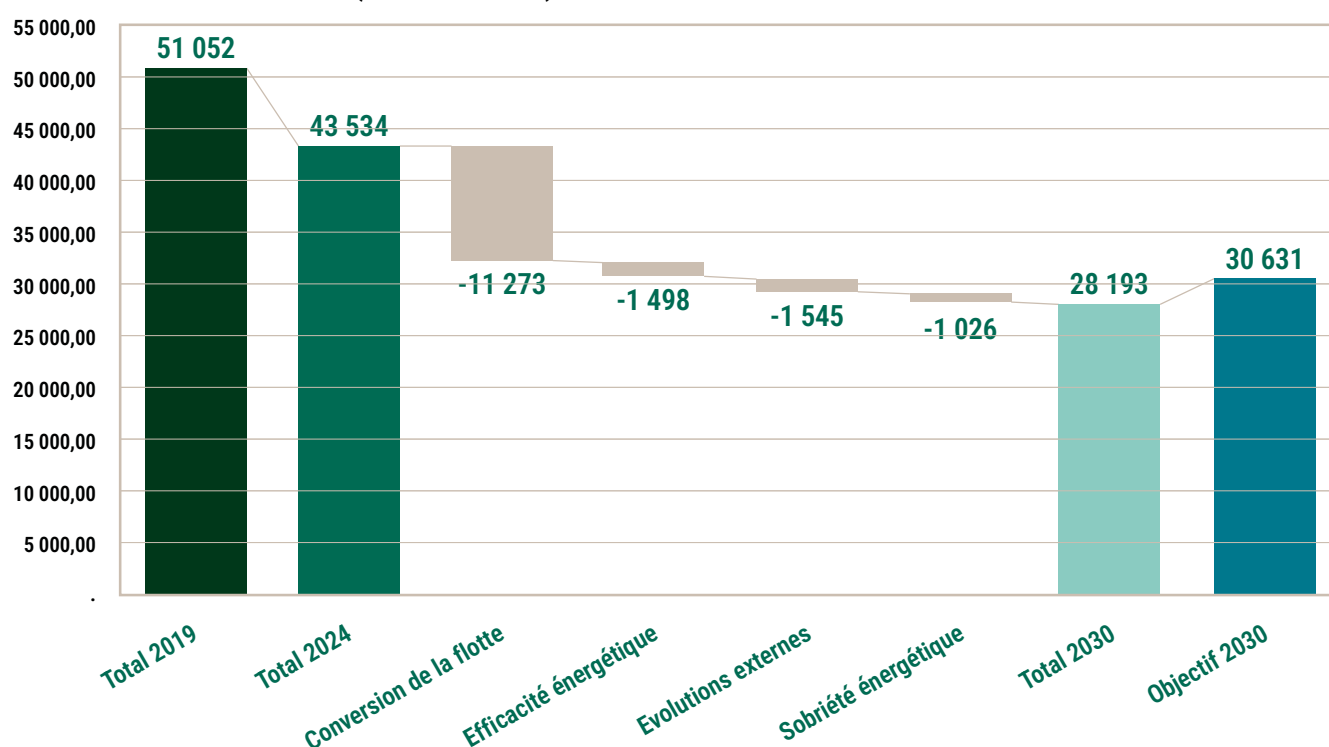
Leviers de décarbonation attendus et leur contribution quantitative globale à la réalisation des cibles de réduction des émissions de GES

Pour les déplacements professionnels et l'énergie des bâtiments, l'objectif final de 30.631 tCO₂eq est poursuivi avec des actions sur les rénovations ou optimisation d'usage des immeubles et sur la gestion de notre flotte automobile, dont le verdissement déjà commencé sera le principal levier.

A fin 2025 nous avons atteint 28,8 % de la cible grâce aux travaux réalisés sur les immeubles et au verdissement en cours de notre flotte : en 2025 les nouveaux véhicules bas carbone entrés dans la flotte ont représenté 50 % du renouvellement total contre 10 % en 2024.

Nous estimons qu'en 2030 notre flotte sera composée essentiellement par des véhicules électriques (40 %) et hybrides (40 %). Le verdissement d'ici 2030 de la flotte contribuera à réduire les émissions d'environ 11 k tCO₂eq auquel s'ajouteront l'efficacité et la sobriété énergétique pour une réduction des émissions d'environ 2,5 k tCO₂eq. Une contribution moindre (1,5 ktCO₂eq) viendra de facteurs externes (par exemple l'évolution du mix énergétique).

EVOLUTION (en tCO₂e) 2024-2030 PAR TYPES D'ACTIONS



Le champ des actions clés

Sur le périmètre déjà mesuré de 2019, les actions de réduction sont calées sur les exigences édictées par le « décret tertiaire » et, s'agissant des flottes, sur la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), au moins sur le périmètre des entités France

Plan de transition climatique

Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau suivant montre la répartition des consommations énergétiques des immeubles d'exploitation du Groupe par nature.

En 2025, la consommation énergétique du Groupe est en réduction d'environ 5 000 MWh portée principalement par une optimisation des datacenters :

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024	2025
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	25 101,32	23 171,01
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	26,36%	25,72%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	47 625,63	45 913,27
<i>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	<i>50,02%</i>	<i>50,96%</i>
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (en MWh)	-	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	22 491,30	21 016,57
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	-	-
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	22 491,30	21 016,57
<i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	<i>23,62%</i>	<i>23,33%</i>
CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (en MWh)	95 218,26	90 100,84

Groupama ne dispose pas d'activités directes considérées comme à fort impact climatique. Toutefois, une exposition indirecte peut exister au travers de son activité d'investisseur. À ce titre, le tableau ci-après présente l'intensité énergétique associée aux activités menées dans les secteurs à fort impact climatique par les émetteurs financés dans les portefeuilles d'investissement (consommation totale d'énergie rapportée au produit net).

Cet indicateur couvre uniquement les obligations et actions d'émetteurs privés. Il fait apparaître une progression de 6,8 % sur l'année, en partie liée à une révision à la hausse de certaines intensités communiquées par nos fournisseurs de données, ainsi qu'à une augmentation de la part d'activités à fort impact chez quelques émetteurs déjà présents au portefeuille et pour lesquelles des actions de gestion sont envisagées.

Intensité énergétique par produit net	2024	2025
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net (en MWh / M€)	488,5	521,7

Plan de transition climatique

Emissions brutes de GES des périmètres 1,2 et 3 et émissions totales de GES

Les émissions totales du groupe s'élèvent à fin 2025 à 4 817 k tCO₂e

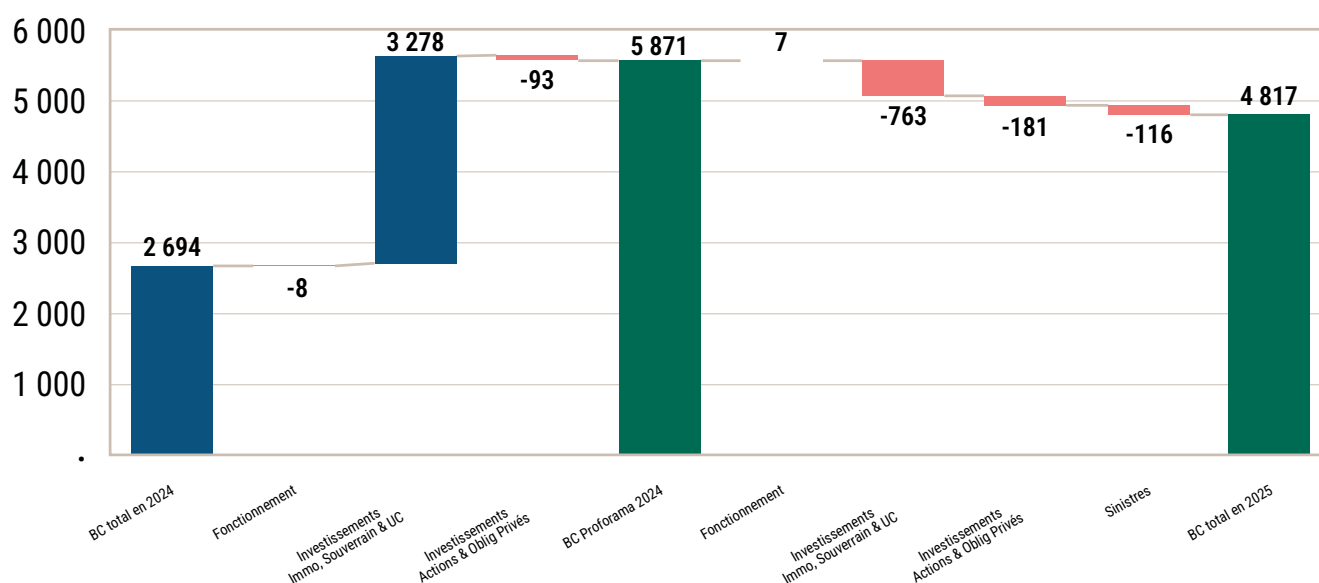
Un proforma a été réalisé sur 2024 avec un bilan carbone réévalué à 5.871 k tCO₂e qui inclut les investissements sur les obligations souveraines et la révision de certaines données et paramètres liés au fonctionnement.

Par rapport aux émissions GES communiquées dans le rapport de l'an dernier, le bilan carbone réévalué (ou proforma) montre une réduction des émissions du fonctionnement d'environ -8k tCO₂e et une augmentation des émissions des investissements d'environ 3.278 k tCO₂e.

La réduction de 1.054 k tCO₂e entre 2024 proforma et 2025 est expliquée par :

- Une augmentation absolue de 7 k tCO₂e des émissions liées au fonctionnement (Scope 1, Scope 2 et les catégories du scope 3 du 3-1 au 3-9)
- Une réduction de 116 k tCO₂e des émissions liées à l'utilisation des produits vendus (Scope 3-11)
- Une réduction de 945 k tCO₂e des émissions liées aux investissements (Scope 3-15)

Evolution Bilan Carbone du Groupe en kt CO₂e



Plan de transition climatique

		Jalons et années cibles				
	Année de référence	Année comparative N-1	Année 2024	Année 2025	2030	Objectif % annuel/année de référence
Emissions de GES de Scope 1						
Émissions brutes de GES du scope 1 *	2 019		26 186	17 954	13 426	21,8%
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant	-	-	-	-	-	-
Emissions de GES de Scope 2						
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (TeqCO2)	2 019		5 919	5 588	4 854	21,8%
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (TeqCO2)	-		3 658	3 238	-	-
Emissions de GES de Scope 3						
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)	-		5 838 787	4 793 797	11 885	-
1 Biens et services achetés	-		70 459	62 714	-	-
2 Biens d'investissements	-		69 456	87 136	-	-
3 Activités relevant des secteurs des combustibles	2019		6 221	5 516	4 541	21,8%
4 Transport et distribution en amont	-		-	-	-	-
5 Déchets produits lors de l'exploitation	-		633	542	-	-
6 Déplacements professionnels (Voyages d'affaires) *	2019		11 635	10 981	7 343	21,8%
7 Déplacements domicile-travail des salariés	-		21 909	25 156		
8 Actifs loués en amont	-		-	-		
9 Transport en aval	-		-	4 101		
10 Transformation des produits vendus	-		-	-	-	-
11 Utilisation des produits vendus	-		793 135	676 889	-	-
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	-		-	-	-	-
13 Actifs loués en aval	-		-	-	-	-
14 Franchises	-		-	-	-	-
15 Investissements **	2021		4 865 340	3 920 762	-	-
Total des émissions de GES						
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO2eq)	-		5 870 892	4 817 339	-	-

* objectif de réduction sur périmètre partiel

** objectifs de réduction sur périmètre partiel - hors UC et hors titres souverains

Plan de transition climatique

Scope 1, Scope 2, Scope 3 (du 3-1 au 3-9)

Le périmètre dit fonctionnement inclut les scopes et sous-scopes suivant :

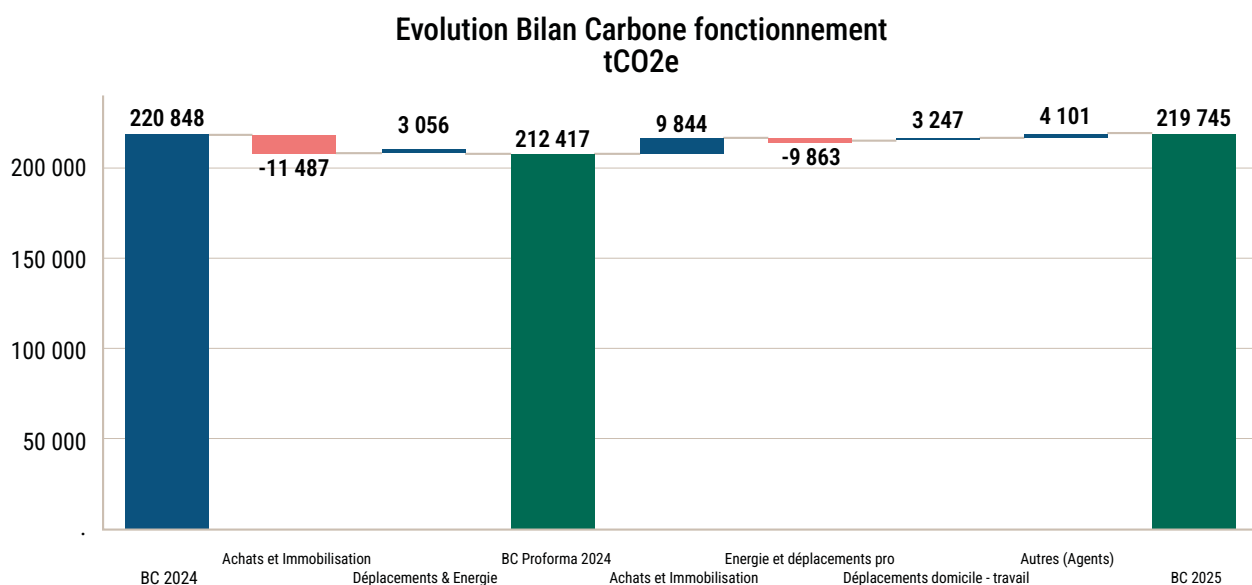
- Scope 1, Scope 2 et une partie du scope 3 (du 3-1 au 3-9).

Le périmètre de calcul inclut toutes les entités qui entrent sous le contrôle opérationnel du Groupe hors la filiale croate dont la matérialité est extrêmement limitée.

Pour réaliser les calculs depuis 2019, le Groupe collecte les données nécessaires dans l'outil SCOOP (logiciel de la société Enablon). Cet outil permet un accès cloisonné à chaque entité qui saisit ses données selon les instructions envoyées par la Direction de la Durabilité Groupe. L'outil réalise des contrôles de surface et sur certains indicateurs de cohérence (notamment de variation par rapport à l'année précédente).

Les émissions de ce périmètre s'élèvent à fin 2025 à 219,7 ktCO₂eq en augmentation d'environ 7 ktCO₂eq par rapport au proforma 2024 dû à plusieurs éléments :

- Une augmentation des émissions liées aux immobilisations notamment du fait de la prise en compte de la rénovation du siège du Groupe livré en novembre 2025 et de la révision des facteurs d'émissions appliqués aux nouveaux véhicules entrés dans le parc ;
- Une hausse due à la comptabilisation des émissions des agents généraux non-salariés en France ;
- Une réduction des émissions liées aux déplacements professionnels expliquée essentiellement par le verdissement de la flotte : les véhicules thermiques (diesel et essence) représentaient 82,5 % des flottes à fin 2024 contre 52,1 % à fin 2025 ;
- Une augmentation des émissions liées aux déplacements domicile-travail des salariés justifiée par une augmentation des kms parcourus.



Scope 1 :

Nous prenons en compte les émissions des postes suivants :

- Le gaz (kWh PCS), le fioul (kWh PCI), Les déplacements en véhicules détenus (km), les fluides frigorigènes (kg)

Plan de transition climatique

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission associé.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC, SNCF.

Les émissions du scope 1 à fin 2025 s'élèvent à 18 kt CO₂eq.

Scope 2 :

Le groupe réalise désormais un calcul location based et un calcul market-based.

Sont prises en compte les émissions des postes suivants :

- L'électricité (en kWh), la chaleur (en kWh), l'eau glacée (en kWh)

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission associé.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC

Les émissions du scope 2 location based à fin 2025 s'élèvent à 5,6 kt CO₂eq en légère baisse par rapport à 2024 (5,6%).

Les émissions du scope 2 market-based à fin 2025 s'élèvent à 3,2 kt CO₂eq. Le groupe a lancé des réflexions pour passer à large échelle à un contrat d'origine

Scope 3 : Scopes du 3-1 au 3-9 :

Les postes pris en compte sont :

Les produits et services achetés, les immobilisations, les déplacements professionnels, les déchets, les déplacements domicile travail des salariés et l'énergie non prise en compte dans le scope 1 ou 2. Le poste 3-9 Transport de marchandises aval et distribution est calculé sur le périmètre français des agents généraux non-salariés.

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission (physique ou monétaire) associé. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC, SNCF.

Les émissions en tCO₂eq des sous-scopes pris en compte à fin 2025 s'élèvent à 196 ktCO₂eq en hausse de 11,8%.

Scope 3-11 : utilisation des produits vendus

Le poste d'émissions 3-11 « Utilisation des produits vendus », correspond à l'utilisation finale des biens et services que nous vendons, c'est-à-dire les émissions liées à l'exécution des contrats d'assurance provenant de l'activité de l'ensemble des prestataires indemnisation ou assistance (experts, réparateurs, garagistes, professions libérales, médecins...).

L'évaluation est portée sur le périmètre des caisses régionales (hors Groupama Antilles Guyane) et tient en compte des données disponibles à date.

Plan de transition climatique

L'évaluation nous a permis d'identifier les catégories de réparation, prestations les plus émissives en gaz à effet de serre en suivant les principes clés et méthodologie de calcul détaillés ci-après.

Principes clés de calcul :

Nous avons suivi les quelques principes clés préconisés par France Assureurs :

- L'assureur qui gère les sinistres est comptable des émissions associées, dans la mesure où il dispose de leviers d'actions crédibles pour réduire ces émissions, c'est le cas notamment de la Responsabilité Civile.
- Le calcul porte uniquement sur la gestion des sinistres et pour éviter les doubles-comptages, les émissions liées à l'usage ou la fabrication des nouveaux biens assurés n'est pas à prendre en compte.
- La garantie vol couvre la perte d'un bien sous forme d'indemnité et non le financement du nouveau bien de remplacement, ainsi seules les émissions liées à l'expertise sont à prendre en compte.
- Les émissions liées aux réparations corporelles présentent des difficultés méthodologiques de calculs et ne sont pas considérées comme prioritaires.

Les émissions de gaz à effet de serre des produits vendus pour l'année 2025 s'élèvent à 677 ktCO₂e en diminution par rapport à l'an dernier. Cette baisse est expliquée essentiellement par l'évolution des facteurs d'émission.

Méthodologie de calcul :

Nous avons construit une méthodologie ad hoc permettant d'adapter le niveau de précision du calcul à la disponibilité des données en 5 étapes :

- Étape 1 : Définition de la matérialité carbone des lignes comptables d'activités (secteurs d'activités d'assurances)
- Étape 2 : Définition de matérialité carbone des garanties
- Étape 3 : Identification de cas-type et sous-cas-type de garanties
- Étape 4 : Hypothèse de calcul selon les experts en assurances pour calculer des facteurs d'émissions
- Étape 5 : Calcul de l'empreinte carbone en appliquant les facteurs d'émissions aux différents cas-types

Scope 3-15 : Investissements

Au 31 décembre 2025, les émissions financées sur l'ensemble des entités du Groupe ont atteint 3 920,8 ktCO₂eq pour les obligations et actions d'entreprises cotées, les obligations souveraines, les actifs immobiliers gérés par Groupama Immobilier ainsi que les Unités de Compte.

Il convient de rappeler que seules les obligations et actions d'émetteurs privés étaient incluses dans notre empreinte carbone l'an dernier. Aussi, nous avons pu recalculer rétrospectivement les données relatives aux obligations souveraines, mais cela n'a pas été possible pour l'immobilier en raison de contraintes méthodologiques et de disponibilité des données. Le calcul et la consolidation de l'empreinte carbone immobilière nécessitent en effet des outils spécifiques et des délais supplémentaires, ce qui implique que les informations communiquées fin 2025 correspondent en réalité à celles de 2024. Dans ces conditions, l'absence de données pour 2023 a limité notre capacité à établir des comparatifs historiques.

Plan de transition climatique

Entre 2024 proforma et 2025, les émissions financées du Groupe diminuent de manière significative, malgré une croissance des encours sur certaines poches. Cette baisse est structurelle, portée principalement par des décisions d'allocation et par l'amélioration des intensités carbone de certains émetteurs souverains. Les niveaux de couverture des données carbone (85 % au global) permettent une lecture globalement robuste, avec quelques limites sur certaines classes d'actifs à l'image des actions cotées (63 %) et de l'immobilier (27 %) pour lesquelles il est prévu d'améliorer la couverture pour l'année suivante.

Plus précisément :

- Sur le périmètre du fonds en euros :
 - o L'empreinte carbone liée aux obligations et actions d'émetteurs privés diminue de -181,2 ktCO₂eq. Cette baisse résulte principalement d'une politique de désinvestissement ciblant les entreprises les plus émettrices. Cette stratégie s'est traduite par un retrait progressif de plusieurs acteurs fortement carbonés, notamment dans les secteurs des industries lourdes, de la construction et de la production / distribution d'énergie.
 - o L'empreinte carbone associée aux obligations souveraines recule de -582,3 ktCO₂eq, représentant près de 60 % de la réduction totale des émissions financées. Cette évolution confirme le rôle central de cette classe d'actifs dans la stratégie de décarbonation de Groupama et se justifie par des progrès au sein des pays financés et une baisse générale des intensités carbonées nationales mais aussi une baisse de l'exposition sur la classe d'actifs.
- Sur le périmètre des Unités de Compte :
 - o Le portefeuille enregistre également une diminution de son empreinte carbone, à hauteur de -185,4 ktCO₂eq, et ce malgré une forte croissance des encours. Comme observé sur le fonds en euros, cette réduction s'explique principalement par le désengagement vis-à-vis d'émetteurs très intensifs dans certains secteurs fortement carbonés.

Suivi des émissions financées			
Emissions financées sur le fond Euro Groupama en t.eq.CO ₂	Proforma 2024	2025	% actifs couverts par des données de consommation carbone en 2025
Total des émissions financées sur le fonds Euro	3 957 305	3 198 179	86%
dont obligations d'entreprises cotées	972 582	786 066	94%
dont actions d'entreprises cotées	89 950	95 220	63%
dont obligations gouvernementales	2 894 772	2 312 433	97%
dont actifs immobiliers*		4 459	27%
Total des émissions financées sur les UC	908 035	722 583	79%
Total des émissions financées Groupama	4 865 340	3 920 762	85%

NA = Non applicable / ND = Non Disponible
* Actifs sous gestion chez Groupama Immobilier

Plan de transition climatique

D'un point de vue méthodologique et conformément aux recommandations de la NZAOA, le Groupe a retenu la valeur d'entreprise, trésorerie comprise (EVIC), et le chiffre d'affaires comme dénominateurs pour calculer respectivement l'empreinte carbone et l'intensité carbone. Ces indicateurs sont les plus couramment utilisés sur le marché, ce qui favorise la comparabilité avec nos pairs.

Plus précisément :

- L'intensité carbone, normalisée par le chiffre d'affaires (CA), sert à mesurer les cibles de décarbonation. Elle s'exprime en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (tCO₂e/M€CA) ;
- L'empreinte carbone en valeur absolue, normalisée par l'EVIC, est utilisée pour les autres indicateurs requis par la directive CSRD. Elle s'exprime en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e).

Ces métriques ne couvrent pas les émissions de GES du scope 3 des entreprises financées. Le Groupe privilégie les composantes disposant d'une fiabilité suffisante pour permettre des actions quantifiables. À ce stade, les données relatives aux scopes 1 et 2, fournies par notre prestataire, sont robustes : Plus de 90% des émetteurs privés détenus disposent d'une empreinte carbone, dont près de 90 % basée sur des données déclarées et le reste sur des estimations.

Concernant le scope 3 (amont et aval), les données disponibles présentent trop d'incertitudes pour garantir un niveau de confiance minimal, en raison notamment :

- D'une couverture partielle des données déclarées : lorsqu'elles existent, elles ne reflètent souvent qu'une fraction des activités (ex. déplacements professionnels) ;
- D'estimations peu interprétables et difficilement vérifiables : sur l'année 2025, 100% des données de scope 3 sont issues d'une estimation réalisée par notre fournisseur de données carbone.
- D'un manque général de fiabilité et d'une forte volatilité des données d'un exercice à l'autre, empêchant une évaluation stable et la mise en place de métriques pérennes.

Pour la suite, l'ambition du Groupe est de construire une approche solide afin étendre le périmètre de calcul et de publication de notre empreinte carbone. En parallèle, une optimisation de la méthodologie de calcul propre aux émetteurs privés sera également nécessaire afin d'intégrer progressivement les émissions indirectes du scope 3 à l'empreinte carbone et bénéficier de l'exhaustivité de l'empreinte des sociétés, parfois significative sur ce périmètre. Ainsi, Groupama poursuit ses démarches auprès de son fournisseur de données afin de bénéficier d'émissions de scope 3 (amont et aval) avec une couverture et un niveau de confiance suffisants pour être prochainement intégrées à la méthodologie de calcul des métriques d'empreinte carbone.

Cette évolution est portée par la publication des premiers rapports CSRD, qui amélioreront la transparence sur les émissions réelles des entreprises financées. Toutefois, en raison de l'instabilité actuelle des données relatives au scope 3, plusieurs années d'ajustement seront nécessaires, et ces données devront probablement être présentées séparément des scopes 1 et 2. Par ailleurs, les ambitions de la Directive Omnibus, qui prévoient notamment une réduction de 80 % du nombre initial d'entreprises soumises à la CSRD via le rehaussement des seuils d'éligibilité (effectifs et chiffre d'affaires), limitent fortement l'accès aux informations sur les émissions de scope 3 des entreprises potentiellement financées par nos portefeuilles d'investissement.

Plan de transition climatique

Puits de carbone de nos forêts

Le Groupe n'a pas de projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone. Cependant, Groupama est contributeur de tels projets dans le cadre de la gestion de ses actifs forestiers.

Etude carbone sur les forêts Groupama. Données pour 2025²⁸ :

Le stock de carbone des forêts détenues par Groupama est en croissance grâce à l'inclusion dans le périmètre d'évaluation de l'an dernier de celles détenues par Groupama Méditerranée. Stock de carbone des forêts : **11,89 millions de tonnes de CO₂** (11,01 Mt en 2024), 24507 ha (dont 22 467ha détenues par la société forestière). Accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : +189,46k tonnes (+196,12 k tCO₂e en 2024), soit un recul du rythme de progression.

Ces résultats s'expliquent par la réactualisation de la base des données de certaines forêts, par l'augmentation des coupes réalisées et par des surfaces reboisées moindres.

L'effet de ces évolutions se traduit également dans les résultats ci-dessous :

- Emissions de CO₂ évitées : **57 511k t** par l'utilisation du bois vendu vs. 51 724k t en 2024
- CO₂ stocké dans les produits bois : **35 840k t** vs. 29 665k t en 2024
- Séquestration carbone de nos forêts : **482 tCO₂ / ha** de forêt, stable par rapport à 2024 suite à l'élargissement du périmètre.

Pour mémoire, Groupama a planté 13 millions d'arbres en 20 ans (1 ha = 1 500 arbres environ).

Les forêts sont gérées par la Société Forestière Groupama (SFG), filiale de Groupama Immobilier et par Groupama Méditerranée. Les opérations de 2025 comme les précédentes s'inscrivent dans une stratégie de développement multifonctionnel des actifs forestiers (création de valeur financière, écologique, sociétale), voir **Enjeux Nature en annexe**.

L'ensemble des forêts de la SFG sont certifiées **PEFC** (programme de reconnaissance de la gestion durable). La SFG s'inscrit dans une gestion de très long terme, en développant son portefeuille sur des actifs résilients. Groupama investit dans des forêts dans une optique notamment de « puits de carbone » et, outre le bénéfice sur le volet Changement Climatique (E1), cet investissement ne porte pas atteinte aux objectifs des enjeux Nature des ESRS : l'eau (E3) et la biodiversité (E4) (2 des piliers de ce label).

A noter que les caisses régionales détiennent également en direct un patrimoine forestier, pour 4 000 ha environ; y compris Groupama Méditerranée.

Le Groupe n'a pas de dispositif de tarification interne du carbone et aucun projet de cette nature à ce stade.

Les incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique ne sont pas encore disponibles.

²⁸ Source : Forestry France pour la Société Forestière Groupama.

Plan de transition climatique

Indicateurs du Groupe [indicateurs stratégiques]

Certains des indicateurs de mesure de notre performance concernant les enjeux liés au changement climatique ne sont pas listés parmi les indicateurs de la CSRD. Il s'agit de métriques permettant d'évaluer le déploiement de notre stratégie et de nos plans d'actions.

Sur le volet dédié aux investissements durables et en cohérence avec son adhésion à la NZAOA, le Groupe s'était engagé à investir 1,2 milliard d'euros sur la période 2024-2027 afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette cible a été atteinte avec un an d'avance au cumul des investissements environnementaux et sociaux réalisés sur la période 2024 – 2025 (Pour plus de détails, se référer aux sections « Financement d'activités ayant des incidences positives sur le climat » de la présente norme et « Financement d'activités ayant des impacts positifs sur le plan social et / ou sociétal » de la norme S2.

En conséquence, un nouvel engagement a été défini pour la période 2026-2030, portant sur un montant total d'investissement durables de 1,3 milliard d'euros. Il s'agit d'une cible exprimée en flux nets, intégrant à la fois les flux entrants et sortants.

A noter que compte tenu de la méthodologie de calcul retenue et des flux négatifs anticipés sur les prochaines années – notamment liés aux échéances de green bonds –, cet objectif correspond, à ce stade, à une cible de réinvestissements positifs estimée à près de 3 milliards d'euros à l'échelle de l'ensemble des portefeuilles Groupama.

Axe : Des placements et produits d'épargne retraite qui servent le monde de demain

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Réduction de l'intensité carbone de nos placements	% de réduction de l'intensité carbone des placements actions et obligations privées pour les scopes 1 & 2 par rapport à 2021	-60%	-64,8%	-65%	Voir point leviers de décarbonation « en raison de notre rôle d'investisseur » ci-dessus.
	Différence entre l'intensité carbone des actifs immobiliers bureaux détenus en direct disposant de données réelles et celle donnée par la trajectoire CRREM (kgCO2e/m2.an)	≤ 0	≤ 0	≤ 0	-
	Différence entre l'intensité carbone des actifs immobiliers logistiques détenus en direct disposant de données réelles et celle donnée par la trajectoire CRREM (kgCO2e/m2.an)	≤ 0	≤ 0	≤ 0	-

Plan de transition climatique

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Financement d'activités ayant des incidences positives sur les enjeux environnementaux et sociaux	Stock d'investissements durables à la fin de l'exercice (M€)	6 124	7 532		Voir explications levier n°4 d'« investisseur » et chapitre S2
	Montant d'investissements durables supplémentaires nets réalisés dans l'année (M€)	1 039	1 407	--	
	Objectif d'investissements durables supplémentaires en M€ à réaliser entre le 1/01/2026 et le 31/12/2030 :			1 300	Nouvel objectif
Gestion durable de nos forêts	Surface de forêts dont Groupama est propriétaire en fin d'exercice (en milliers ha) - Périmètre Société Forestière de Gestion (SFG)	22.5	22.5	--	Stable
	Dont % certifié PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) - SFG	100%	100%	100%	
	Stock de carbone de nos propriétés forestières (Millions de tonnes de CO2) SFG	11	11	--	
	Indice de séquestration carbone de nos forêts - Stock (Tonnes de CO2/ha) SFG	490	490	--	
Solutions d'épargne et retraite durables attractives	Montant total des encours épargne-retraite durables au 31/12 (Mds€) (Indiv + coll)	21,1	23,1	--	Voir explications levier n°4 d'« investisseur » et chapitre S2
	% des encours d'épargne retraite durables (indiv + coll)	72.8%	73.5%	--	

Axe : Assureur toujours là pour moi

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Prévention pour diminuer et atténuer les atteintes aux hommes et aux biens	Réalisation de notre potentiel de contribution à l'adaptation des clients au changement climatique (% primes alignées/ éligibles taxonomie)	46,2%	55,2%	95%	Voir partie Taxonomie – KPI Assurance Non-Vie

Plan de transition climatique

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Transitions : Des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie	Part de marché Groupama des surfaces assurées en MultiRisques Climatique et Prairie en France	48,2%	46,7%	--	Surface marché 2025 estimée : 6 446 516 Ha (données provisoires du ministère de l'Agriculture)
	Surfaces de forêts assurées par Groupama en dommages – Incendie et tempête (milliers d'ha) - France	354	368	--	Soit environ 35% ²⁹ de part de marché
Résilience des hommes et des biens : aider à reconstruire réparer plus durablement, avec le moins d'empreinte possible	Taux de réparation en sinistres auto < 3,5 t garantie collision - France	Voir point leviers de décarbonation « en raison de notre rôle d'assureur » ci-dessus.			
	% sinistres Auto < 3,5 t avec au moins une pièce de réemploi - France				
	Taux d'expertise à distance pour les sinistres Auto - France				
	Taux d'expertise à distance pour les sinistres Dommages aux Biens - France				

²⁹ Sur base des données 2023 (336 K ha assurés par Groupama sur environ 950 K ha assurés en France en dommages ; source : rapport « Valorisation des bois de crise et résilience de la filière forêt-bois : vers une culture du risque » publié en septembre 2025 par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable).